

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
29.11.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE Adjoints, Mesdames LEGAY, NAVARRE, RENAUD, ROBLIN et Messieurs BUREL, DURAND, PHILIPPE et TALFUMIER

Absents représentés : A. HARDOIN représentée par G. PHILIPPE
N. HOUE représenté par A. GEORGE

Absente excusée : P. TUERO

Secrétaire de séance : L. ROZEC

Convocation du : 19.11.2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte rendu du conseil municipal précédent,
- **Décide**, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle boisée classée ZE 102 d'une surface de 2 630 m², adjacente à la parcelle communale ZE14 à vocation de dépôt de matières inertes, au montant de 1 000 €,
- **Décide**, à l'unanimité, l'acquisition en zone d'activité des parcelles ZT 91 pour partie, ZT 92 et ZT 93 pour une surface totale de 15 272 m² au montant total de 167 992 €,
- **Accepte**, avec 13 voix pour et 1 voix contre, 3 devis en vue du réaménagement des jeux pour enfants pour un montant total de 16 304,95 € TTC. La commune souhaitant satisfaire à la demande et réhabiliter rapidement ces jeux dont l'état est dégradé depuis des mois, aucune aide financière ne sera sollicitée,
- **Vote**, à l'unanimité, une décision modificative sur le budget principal à hauteur de 9 888 €,
- **Approuve**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne,
- **Accepte**, à l'unanimité, la sortie de la commune de CHOISY EN BRIE du STAC et la dissolution de ce syndicat de transport et prend acte d'un nouveau service plus performant géré par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- **Retient**, à l'unanimité, l'entreprise PEPIN pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie dans les hameaux de la Brosse, les Deux Maisons, Buisson Bailly, Champbonnois et de réhabilitation de trottoirs Grande Rue dans le cadre du Fond d'Equipement Rural 2019 pour un montant total de 69 840 € HT,
- **Accepte**, à l'unanimité, la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec la Régie du S2e77,

- **Autorise**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par la CC2M pour l'acquisition et la maintenance des défibrillateurs,
- **Décide**, à l'unanimité, le lancement de la consultation pour les travaux de mise en séparatif en domaine privé et raccordement à l'assainissement collectif,
- **Accepte** de verser une subvention de 930 € au bénéfice de l'association Animation Loisirs pour fournitures et diverses manifestations.

Le Maire informe :

- D'une réunion publique d'information prévue le 19/12/2019 concernant l'assainissement collectif au hameau du Montcel,
- De l'attribution d'une 1^{ère} Fleur Régionale attribuée pour 2019 à la commune en récompense de son fleurissement,
- Du suivi des affaires foncières en cours,
- De l'évolution de l'état du personnel,
- Que la commune ne déposera pas de demande de dossier sécurité routière « amendes de police » pour 2020 afin d'éviter de charger le prochain budget,
- Que le Contrat Rural dénommé « CoR », déjà validé par la Région, a été accepté par le Département,
- D'un projet de bibliothèque dite « boîte à livres » à partager dans l'abri bus Place de l'Eglise, à titre d'expérience, pour la période des fêtes de fin d'année,
- Des démarches et contacts en cours concernant la boucherie.

Stanislas SAUVAGE, Maire-Adjoint, émet l'idée d'installer une enseigne au fronton du local « bibliothèque ».

La séance est levée à 20h45.

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 2 décembre 2019
Alain BEAUFORT, Maire

